



Communiqué sanctionnant le Conseil des Ministres du mercredi 08 Novembre 2017

Le conseil des ministres s'est tenu ce mercredi 8 novembre 2017, au palais de la Présidence de la République, sous la présidence du Président de la République, Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE.

Le conseil a :

- examiné et adopté deux projets de loi relatifs à la loi des finances ;
- écouté trois (3) communications ;
- procédé à des nominations ;
- examiné des questions diverses.

Au titre des projets de loi

Le conseil a examiné et adopté le projet de loi de finances rectificative pour la gestion 2017.

Ce projet de loi est rendu nécessaire par l'évolution de la situation économique et financière intervenue dans l'exécution de la loi de finances initiale adoptée le 27 décembre 2016. En effet, la révision de la loi de finances initiale se justifie essentiellement par :

- la conjoncture économique défavorable dans la sous-région ouestAfricaine, qui impacte négativement notre économie ;
- la situation sociopolitique nationale qui a un impact négatif sur l'activité économique ;
- la satisfaction des nouveaux besoins sociaux liés notamment à la fonction enseignante ;
- l'accord triennal conclu avec le Fonds Monétaire International et le Togo, le 5 mai 2017, soutenu par la facilité élargie de crédits sur la base d'un nouveau cadrage macroéconomique qui diffère du cadrage initial.

Le présent projet de loi rectificative marque également la volonté du gouvernement de procéder au remboursement d'une bonne partie de la dette intérieure commerciale en vue de dynamiser l'activité économique à travers le secteur privé.

Ainsi, les recettes fiscales et non fiscales ont été revues à la baisse respectivement de 625,4 milliards à 614 milliards et de 56,1 milliards à 53,3 milliards pour se conformer au cadrage du programme conclu avec le FMI.

Les recettes budgétaires liquides accusent une baisse de 47,2 milliards, passant de 550,2 milliards à 503 milliards, tandis que les recettes non liquides ont augmenté de 35,8 milliards pour atteindre 111 milliards, conformément au nouveau cadrage du programme.

Au total, les recettes budgétaires enregistrent une augmentation de 7,4 milliards de francs CFA pour atteindre 814,1 milliards, contre 806,7 milliards prévus dans le budget initial. Quant aux dépenses budgétaires, elles ont augmenté de 38,2 milliards pour ressortir à 878,2 milliards. Cette augmentation est principalement imputable à la revue à la hausse des dépenses fiscales de 35,8 milliards, suivant les projections du cadrage du FMI.

Il ressort un solde budgétaire déficitaire de 64,1 milliards entièrement financé par le solde excédentaire des opérations de trésorerie.

Au total, le projet de loi de finances rectificative pour la gestion 2017 est projeté à 1.412,2 milliards de francs CFA en recettes et en dépenses contre 1.227,4 milliards de francs CFA initialement prévu, soit une augmentation de 15,1%.

Le second projet de loi adopté par le conseil porte loi de finances, gestion 2018.

Le présent projet de loi de finances pour la gestion 2018 a été élaboré en tenant compte de l'environnement économique international et l'évolution récente de l'économie togolaise.

L'année 2017 marquant la fin de la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE), le gouvernement a entrepris l'élaboration d'une nouvelle stratégie nationale de développement de notre pays pour la période 2018-2022, à savoir le Plan National de Développement (PND).

En outre, une place importante est accordée au programme d'urgence de développement communautaire (PUDC), au programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV) et aux agropoles dans la politique de développement de notre pays.

Sur la base de l'évolution des agrégats macroéconomiques de 2017 et des projections 2018, le cadrage macroéconomique s'appuie sur le taux de croissance du PIB réel qui ressort à 5,3% en 2018, contre 5% en 2017.

Les réformes fiscales en matière des ressources seront poursuivies, notamment l'élargissement de la base fiscale visant à réduire la pression fiscale sur les opérateurs économiques, de même que la recherche de nouvelles niches fiscales et la politique d'innovation fiscale, permettant d'améliorer le taux de pression fiscale.

En matière de dépenses, afin de prévenir tout dérapage de nature à fragiliser les équilibres macroéconomiques, une gestion prudente et efficiente des dépenses sera également poursuivie.

Le budget général pour la gestion 2018 s'équilibre en ressources et en dépenses à 1.318,5 milliards de francs CFA contre 1.218,9 milliards de francs CFA pour le budget initial gestion 2017, soit une progression de 8,2%.

Les ressources comprennent les recettes budgétaires et les ressources de trésorerie :

– les recettes budgétaires sont chiffrées à 853 milliards de francs CFA contre 806,7 milliards de francs CFA en 2017, soit une hausse 5,7 % ;

– les ressources de trésorerie sont estimées à 465,5 milliards de francs de CFA en 2018 contre 412,2 milliards de francs CFA en 2017, soit une hausse de 12,9%.

Les dépenses budgétaires 2018 se chiffrent à 925,5 milliards de francs CFA, contre 840 milliards de francs CFA en 2017, soit un accroissement de 10,2% et les charges de trésorerie sont prévues pour 393,0 milliards de francs CFA en 2018, contre 378,9 milliards de francs CFA en 2017, soit une diminution 3,7 %.

S'agissant du budget de l'Etat qui intègre les comptes spéciaux du trésor, pour la gestion 2018, il s'équilibre en ressources et en dépenses à 1.321,9 milliards de francs CFA contre 1.227,4 milliards de FCFA en 2017, soit une hausse de 7,7%.

En définitive, le projet de loi de finances, gestion 2018, est essentiellement orienté vers l'assainissement des finances publiques, l'accélération de la croissance économique et la prise en charge adéquate de la demande sociale.

Au titre des communications

La première communication présentée par le ministre de la planification du développement est relative aux travaux préparatoires du cinquième recensement général de la population et de l'habitat – (5e RGPH).

Elle a pour objet de rendre compte au conseil des ministres du démarrage de ces travaux afin de répondre au moment opportun aux différentes sollicitations y afférentes.

Le 5e recensement se distinguera du 4e par les modules du questionnaire mentionnant de nouvelles thématiques, mais également en termes de technologie de collecte et de traitement de données.

Les choix méthodologiques et technologiques nécessitent donc d'être bien mûris à la lumière des expériences des pays qui ont déjà utilisé ces technologies, et sous l'accompagnement technique du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA). Le coût global du 5e recensement général, qui dépendra de ces choix technologiques, sera connu à la fin de l'élaboration du document projet.

L'étape la plus importante des travaux préparatoires concernera les arrangements institutionnels nécessaires à faire, en vue de donner une base légale à l'opération et à la mobilisation du financement.

Le Gouvernement interviendra à travers l'adoption du document projet, la mise en place du cadre juridique et institutionnel, la contribution au budget, la mobilisation des ressources auprès des partenaires techniques et financiers (PTF), la coordination et la supervision.

La date effective du dénombrement de la population sera fixée par le gouvernement en 2020.

La deuxième communication relative au 16e forum AGOA présentée

par la ministre du commerce et de la promotion du secteur privé a pour objet de rendre compte au gouvernement des résultats dudit forum tenu à Lomé du 8 au 10 août 2017.

A l'issue du Forum, le Togo a été déclaré éligible au visa textile. Dès lors il met tout en œuvre pour rendre opérationnel le laboratoire de certification des produits à exporter vers les Etats-Unis d'Amérique.

Le gouvernement envisage de poursuivre les activités liées à l'élaboration de la stratégie nationale AGOA, au renforcement du Centre des ressources AGOA, à la sensibilisation des opérateurs économiques des chef lieux de régions, des producteurs et des journalistes sur les avantages et bénéfices de la loi AGOA et sur l'ensemble des recommandations issues de ce 16e forum.

La troisième communication suivie par le conseil est présentée par le ministre de la santé et de la protection sociale. Elle est relative au bilan de l'approche contractuelle après trois (3) mois de mise en œuvre au CHU d'Atakpamé.

Afin d'améliorer la qualité des prestations et de répondre aux attentes des populations, le conseil a demandé au ministère de la santé de mettre en œuvre une réforme de la gestion des structures publiques de soins. Cette réforme repose sur l'approche contractuelle dont la mise en œuvre est prévue en deux phases : une phase pilote avec pour champs d'application le CHU-SO, le CHR d'Atakpamé et le CHP de Blitta, une phase d'extension dont la mise en œuvre aux autres formations sanitaires tiendra compte des leçons tirées de la phase pilote. C'est dans cette optique que le ministère de la santé a procédé au lancement technique de la contractualisation, le 14 juin 2017 au CHP de Blitta et au CHR d'Atakpamé.

Les résultats obtenus au bout de trois (3) mois ont affecté tous les indicateurs d'évaluation retenus. En ce qui concerne la fréquentation, les consultations ont connu une hausse de

4,7 % passant de 3881 en juin, juillet et août 2016 à 4065 pour la même période de l'année 2017. L'accroissement est de 20 % pour les actes chirurgicaux, de 7 % pour les actes de laboratoires et de 6,35 % pour les actes d'imagerie.

Le taux d'évasion de 6 % au premier semestre 2017 a été réduit à 3,8 %.

Quant aux recettes, sur la même période, elles ont connu une nette amélioration passant de 86 972 120 francs CFA à 104 619 413 francs CFA soit 20,29 % d'augmentation.

Les autres indicateurs donnent des signes positifs et permettent à la contractualisation d'avoir pour effet le paiement régulier des salaires du personnel émergeant sur le budget de l'hôpital, l'amélioration de la ponctualité, l'assainissement et l'aménagement du cadre de travail. Le conseil encourage l'expérimentation et exhorte le ministre chargé de la santé à prendre des mesures idoines pour exécuter les cahiers de charges en la matière.

Au titre des divers

Le ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales a rendu compte au conseil des ministres des travaux du 3e conseil national de la décentralisation qui se sont déroulés à Dapaong le vendredi 3 novembre 2017, sous la présidence du Premier ministre, président du conseil national de la décentralisation.

Les travaux ont permis d'examiner et de valider les ressorts territoriaux et les chefs-lieux de communes des régions des Plateaux, Central, Kara et des Savanes.

Il faut rappeler que, lors de sa 2e réunion tenue à Atakpamé, le conseil avait examiné et validé les ressorts territoriaux et les chefs-lieux des communes de la région maritime.

Au titre des nominations

Vu le procès-verbal de la séance plénière d'élection des membres du bureau de la CENI du 31 octobre 2017, le conseil des ministres a procédé à la nomination du président de la CENI.

Le conseil a également nommé un directeur de cabinet au ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales.

Fait à Lomé, le 08 novembre 2017

Le Conseil des ministres



Togo/ 2ème jour de marche du regroupement des partis politiques de l'opposition

Le regroupement des partis politiques de l'opposition togolaise encore dans les rues de Lomé et des grandes villes du pays pour ce deuxième jour de manifestation. Ils sont des centaines de milliers de partisans et sympathisants des partis politiques de l'opposition qui ont accompagné leurs leaders dans cette manifestation qui a chuté plutôt à Deckon.

Mécontents, les corps habillés aux alentours de 22 heures, ont opté pour la dispersion des manifestants avec des jets d'eau

et des gaz lacrymogènes. C'est sans compter avec la détermination des manifestants qui ont usé de barricades et de jets de pierre pour contrer l'offensive. Cet affrontement a duré jusqu'au petit matin.

Plusieurs blessés et des arrestations dans le rang des manifestants. Le chef de file de l'opposition, Jean-Pierre Fabre dénonce un acte criminel.

« Cette répression a créé une débandade et c'est criminel parce qu'on ne peut pas faire cela avec une foule immense si on n'a pas la volonté de tuer. Le pouvoir togolais ne change jamais. Je condamne avec la dernière rigueur cette manière de faire », a-t-il fait savoir.

Ce qui fâche plus le leader de l'Alliance nationale pour le changement (ANC), c'est qu'au moment où les moyens de communication modernes et internet sont coupés, il apprend que le chef de l'Etat a communiqué via Twitter. « Ce sont des méthodes de gangster », a lancé Jean-Pierre Fabre.

La manifestation de deux jours des partis de l'opposition a pris fin jeudi.

A l'Assemblée nationale ce mardi 12 septembre prochain, les 91 députés se retrouveront en session parlementaire extraordinaire pour décider du sort à réserver au projet de loi de révision constitutionnelle adopté en conseil des ministres.



Dr. Ibn Chambas reçu en audience à Lomé par Faure Gnassingbé

Le chef de l'Etat togolais Faure Gnassingbé a reçu en audience au Palais de la Présidence de Lomé, Dr. Ibn Chambas, Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations unies pour l'Afrique de l'ouest et le Sahel.

Ensemble, ils ont discuté des derniers développements politiques dans notre pays notamment les questions de réformes institutionnelles et constitutionnelles.

Dr. Ibn Chambas, s'est félicité de l'adoption en Conseil des ministres de l'avant-projet de loi portant révision constitutionnelle et relative à la limitation du nombre de mandat présidentiel et du mode de scrutin pour lequel l'Assemblée nationale sera convoquée.

Le Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations unies pour l'Afrique de l'ouest et le Sahel a partagé avec le chef de l'Etat les conclusions de ses échanges avec le Chef de file de l'opposition.

«Je l'ai encouragé à s'investir dans des discussions avec le gouvernement pour faire avancer l'agenda des reformes de manière définitive. Dans le même temps, je l'ai invité à préserver la paix et la sécurité qui constituent désormais des atouts précieux en Afrique de l'ouest. Des atouts que le Togo a su préserver jusqu'à présent», a-t-il précisé.

Le diplomate a salué la bonne disposition du Président de la République à travailler de manière constructive avec toutes les parties prenantes de la vie politique du Togo.



Communiqué sanctionnant le Conseil des Ministres du mardi 05 Septembre 2017

Le conseil des ministres s'est réuni ce mardi 5 septembre 2017 au Palais de la Présidence de la République sous la présidence du Président de la République, Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE.

Le Conseil a délibéré et adopté trois avant-projets de loi, un projet de décret, suivi des divers et a procédé à une nomination.

Au titre des avant-projets de loi

Le premier avant-projet de loi adopté par le Conseil porte modification des articles 52, 59 et 60 de la constitution du 14 octobre 1992.

En prélude aux discussions sur le projet de révision constitutionnelle, le Président de la République a déploré les incidents graves survenus à Sokodé et à Lomé lors des manifestations du 19 août dernier et a appelé la population au calme, à la sérénité et à la modération. A ce propos, le gouvernement exhorte les acteurs politiques à agir dans un esprit de responsabilité et à respecter les dispositions de la loi n° 2011-010 du 16 mai 2011 définissant les conditions

d'exercice de la liberté de réunion et de manifestation pacifiques publiques. Le Chef de l'Etat a mis l'accent sur la nécessité de préserver le climat de paix et de sécurité dont notre pays jouit et a demandé au gouvernement de redoubler d'engagement et d'effort pour répondre aux préoccupations socio-économiques de nos concitoyens. Revenant sur les réformes constitutionnelles et institutionnelles, le Président de la République a réaffirmé sa volonté d'ouverture et a invité les acteurs politiques au sens du dépassement pour faire aboutir le projet de révision constitutionnelle. Le gouvernement a fortement salué, l'initiative prise par le Chef de l'Etat de consolider la dynamique des réformes à travers le projet visant la révision constitutionnelle en ses articles 52, 59 et 60. Ce projet de modification constitutionnelle concerne en particulier la limitation des mandats et le mode de scrutin. Cette initiative est de nature à favoriser la préservation d'un climat de paix et de sérénité indispensable pour permettre à notre pays d'intensifier les efforts visant à répondre aux préoccupations essentielles des populations en matière d'amélioration de leurs conditions de vie.

Le second avant-projet de loi autorise l'adhésion du Togo au Protocole à la convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie en mer, dite 4 « CONVENTION SOLAS ». Adoptée le 1er novembre 1974 et entrée en vigueur le 25 mai 1980, la Convention SOLAS a pour principal objectif d'établir les normes de sécurité à bord des navires. Il s'agit précisément de mettre en place un système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) et d'introduire un système harmonisé de visites et de délivrance des certificats. L'adhésion à ce protocole permettra au Togo d'harmoniser son dispositif de contrôle des navires par l'Etat du pavillon, et de délivrer des certificats de sécurité reconnus au plan international aux navires battant son pavillon qui accostent dans son port.

Le troisième avant-projet de loi autorise la ratification de

la Convention sur la coopération transfrontalière, adoptée à Malabo en Guinée équatoriale le 27 juin 2014.

Les Etats africains, dès leur accession à la souveraineté internationale, ont engagé des politiques communes afin de gérer les effets des barrières découlant des frontières tracées pendant l'époque coloniale. Ces Etats voulaient se doter de cadres de concertation pour la réalisation d'objectifs communs de développement basés sur une solidarité entre les Etats. L'Union africaine et les communautés économiques régionales ont été créées dans ce contexte.

La coopération transfrontalière se révèle dès lors un outil à privilégier, en ce sens qu'elle constitue un vecteur de paix, de stabilisation des zones frontalières, mais aussi de développement économique et social. Elle préfigure enfin, à terme, une intégration économique et politique susceptible d'assurer un développement harmonieux et durable des Etats africains.

Au titre du décret

Le Conseil a examiné et adopté le décret portant nomination des magistrats. Courant 2016, en raison de la nécessité de pourvoir à des postes devenus vacants, ainsi qu'à certaines directions techniques du département de la justice, tout comme celle d'arrimer les fonctions à occuper à l'évolution des magistrats dans la carrière, il avait été procédé à des affectations générales dans le corps judiciaire.

Aujourd'hui, l'évolution du contentieux commercial et l'importance de son volume nécessitent une adaptation.

En effet, à la faveur de l'autonomisation de la chaîne commerciale, la durée de traitement judiciaire des dossiers en cette matière s'est considérablement réduite ; un dossier pouvant être vidé dans les quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la saisine du tribunal contre plusieurs mois, voire deux ans auparavant.

Cette gestion accélérée du contentieux commercial a induit un regain de confiance des hommes d'affaires en la justice commerciale de sorte qu'ils y recourent, chaque jour davantage.

Il s'agit d'un acquis à l'actif de notre pays qu'il importe d'entretenir et de consolider par le renforcement en magistrats, de l'effectif du tribunal de Lomé, juridiction pilote de gestion du contentieux commercial.

Au titre des divers

Le Premier ministre a rendu compte au Conseil qu'il a réceptionné le 29 août 2017, le projet du statut particulier des enseignants déposé par la commission de rédaction mise en place à cet effet.

Il a indiqué que ce projet sera examiné et enrichi avec les différentes parties prenantes du système éducatif en vue de son adoption.

Le Premier ministre a également rendu compte de la mise place d'un système de couverture sociale et médicale des élèves du primaire du secteur public, en partenariat avec les compagnies d'assurance NSIA et OGAR. Ce sont deux millions d'élèves qui seront concernés pour cette première année pilote. D'une valeur totale de 3,5 milliards de FCFA pour cette rentrée 2017-2018, cette couverture sera élargie aux secteurs privé et confessionnel ultérieurement.

Il est à rappeler qu'après la gratuité de l'école décidée en 2008 et l'extension progressive des cantines scolaires, cette mesure de couverture sociale vient renforcer les actions entreprises pour améliorer les conditions de vie des élèves dans notre pays.

Au titre des nominations

Le Conseil a procédé à la nomination du Directeur général du

centre hospitalier universitaire CHU-Campus.

Fait à Lomé le 05 septembre 2017

Le Conseil des ministres



Togo/ 103 policiers font leur entrée dans la Brigade Anti Criminalité

La Brigade Anti Criminalité (BAC) renforce son effectif face à la montée du grand banditisme et des actes criminels. Ils sont au total 103 policiers à recevoir ce vendredi au Centre de Formation de Police de Logopé à Lomé, des attestations de fin de stage de niveau 1 en habilitation pour la Brigade Anti Criminalité (BAC). C'est le couronnement d'une formation de neuf (09) semaines qui fait de ces agents de Police, des éléments plus aguerris en matière de protection de la population contre la criminalité et les vols à mains armées.

La cérémonie de remise des attestations, couplée de celle des paquetages (effets d'équipement et de campement) a été présidée par le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, Colonel Damehame YARK. Ce dernier a invité les nouveaux éléments de cette unité d'élite à une disponibilité sans faille, et à s'armer de courage et surtout de

professionnalisme quand il s'agira par exemple de maîtriser, de désarmer ou de conduire un délinquant.

La formation a essentiellement porté sur la protection des hautes personnalités, les droits de l'homme, les techniques de défense et d'intervention, les gestes techniques professionnels d'intervention, la patrouille et les renseignements criminels entre autres.

Les nouveaux agents seront déployés dans les différentes unités anti criminelles sur toute l'étendue du territoire national. Après un temps sur le terrain, ils seront ramenés pour une habilitation aux niveaux 2 et 3, selon les explications du Commissaire divisionnaire ASSIH ABALO, Directeur de l'Ecole Nationale de Police.

La BAC est l'unité spécialisée dans la lutte contre le grand banditisme au Togo.

David



Le Maroc tient à son projet d'appartenir à la CEDEAO

Après son retour au sein de l'Union africaine, le Maroc manifeste toujours son ambition d'appartenir également à la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

(CEDEAO) même si géographiquement, le pays n'est pas situé dans cet espace sous régional. Le Royaume chérifien tente tout de même sa chance afin de consolider davantage ses relations avec les pays de la sous-région ouest africaine.

Une offensive diplomatique est déclenchée dans ce sens avec une tournée sous régionale du ministre marocain des affaires étrangères. Vendredi, Nasser Bourita a été reçu au Palais de la Présidence par le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé. Au menu des échanges, le renforcement des liens de coopération entre Lomé et Rabat, et les questions régionales notamment le prochain sommet de la CEDEAO qui se tiendra le 4 juin à Monrovia au Liberia.

Les dirigeants des 15 Etats de la Communauté sous régionale pourront se pencher sur la question au cours des travaux de ce Sommet de Monrovia.

Il faut rappeler que le Maroc et le Togo entretiennent d'excellentes relations de coopération marquées par de nombreux accords touchant divers secteurs notamment la télécommunication, les finances, la culture, les sports, le commerce ou encore le tourisme.

David SOKLOU



Les musulmans du Togo entament ce samedi le jeûne du Ramadan

Les fidèles musulmans du Togo observent à partir de ce samedi 27 Mai, le jeûne du mois du Ramadan pour le compte de cette année 2017. Le mois de Ramadan est sacré dans la religion musulmane. Avec la profession de foi, la prière, l'aumône, et le pèlerinage à la Mecque, le jeûne constitue en effet l'un des cinq piliers de l'islam.

Il permet au musulman de raffermir sa foi, de se rapprocher davantage d'Allah et de marcher selon ses prescriptions. Au cours de ce mois qui durera 28 ou 29 jours, les croyants sont invités à s'abstenir de boire, de manger, de fumer et d'avoir des relations sexuelles, depuis les premières lueurs du jour jusqu'au coucher du soleil.

Le jeûne est prescrit aux musulmans pubères. Cependant, des dispenses sont prévues à l'endroit des **voyageurs, des malades, des personnes âgées, des femmes enceintes ou venant d'accoucher**. Ces derniers pourront cependant se rattraper et faire leur jeûne ultérieurement dès que les conditions le permettent.

Le jeûne du ramadan s'achève par l'Aïd el-Fitr ou « la fête de la rupture du jeûne » qui interviendra autour du 25 juin pour le compte de cette année.

La Rédaction



L'UFC dresse le bilan des sept ans de son accord avec le RPT/UNIR

Le 26 mai 2010, l'Union des Forces de Changement (UFC) signait un accord politique avec le Rassemblement du Peuple Togolais (RPT) qui deviendra Union pour la République UNIR (pouvoir). Sept ans après cet accord de gouvernement qualifié de « la Paix des braves », le parti de Gilchrist Olympio note des points importants en termes d'acquis et des défis à relever.

Dans un communiqué parvenu à notre rédaction, l'UFC se réjouit d'avoir non seulement contribué à décriquer grâce à cet accord, l'atmosphère politique du pays, mais aussi à la relance économique et au retour du Togo sur la scène internationale.

Le parti au Palmier reconnaît cependant que de nombreux défis demeurent notamment la pauvreté, le chômage endémique des jeunes sans perdre de vue l'épineuse question des réformes institutionnelles et constitutionnelles et de la décentralisation.

Le communiqué souligne que le comité de suivi de l'accord qui est d'ailleurs présidé par Gilchrist Olympio, « œuvre inlassablement avec patience et abnégation pour leur réalisation ».

Toujours convaincue que cet accord reste la voie royale pour cultiver et entretenir le vivre ensemble au Togo, l'UFC estime que c'est dans le dialogue et l'entente que les acteurs politiques peuvent œuvrer pour l'essor de ce pays.

« A l'occasion du septième anniversaire de l'accord UFC – RPT/UNIR, l'UFC lance un appel à tous les togolais de tous bords politiques, à taire leurs rancœurs et privilégier le dialogue et la concertation qui seuls, peuvent permettre d'obtenir des compromis intelligents indispensables pour conduire notre cher Togo vers la prospérité », conclut le document.

Cris DADA



Projet GoGIN : Le Togo et le Bénin dans un exercice de gestion de crise maritime

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet GoGIN, un exercice de gestion de crise maritime a débuté cette semaine au Bénin et prend fin ce samedi 27 Mai dans les eaux du Togo. Il s'agit d'un exercice d'envergure régionale qui implique diverses structures notamment le Centre de Coordination de Cotonou, le Centre Régional de Sécurité Maritime de l'Afrique de l'Ouest, les services des préfectures maritimes du Bénin et du

Togo, appuyés par les moyens aérien et naval de la marine nationale togolaise et française.

Cofinancé à hauteur de 7,5 millions d'euros par l'Union européenne (UE) et 1,8 million d'euros par le Danemark, le programme de Réseau inter-régional pour la Sécurité Maritime dans le Golfe de Guinée (GoGIN) est piloté par Expertise France. Il a pour objectif de mettre en réseau et de favoriser davantage le partage d'informations entre les autorités et structures en charge de veiller à la sûreté et à la sécurité maritime. Il vise également le développement d'une culture et d'un savoir-faire en matière de coopération dans le domaine de la sûreté et de la sécurité maritimes dans les pays du Golfe de Guinée.

Selon un communiqué de la délégation de l'UE au Togo, le projet GoGIN s'étend sur une période de 48 mois et va couvrir au total 19 pays côtiers du Golfe de Guinée depuis le Sénégal jusqu'à l'Angola.

« L'Union européenne cherche à renforcer une approche intégrée en matière de sécurité, de gouvernance et de développement tout en mettant à profit les enseignements tirés des expériences dans la Corne de l'Afrique ainsi que des acquis du projet précédent "Route Maritime Critique Golfe de Guinée" (CRIMGO) dont le Togo a été partie prenante », explique l'Ambassadeur de l'UE au Togo, Nicolás Berlanga Martínez.

David



Le CAP 2015 en meeting ce samedi 27 Mai à Lomé

Les quatre partis politiques regroupés au sein du Combat pour l'Alternance Politique (CAP 2015), vont encore se faire entendre ce samedi. Ces partis politiques de l'opposition togolaise organisent ce 27 Mai à Lomé, un meeting d'information sur des sujets liés à l'actualité sociopolitique du Togo.

Le CAP 2015 entend en effet encore une fois remobiliser ses militants et sympathisants autour de ce qui a toujours le plus divisé la classe politique togolaise à savoir la question des réformes politiques, institutionnelles, constitutionnelles et électorales préconisées par l'APG (Accord Politique Global). Le CAP 2015 estime que le statu quo actuel est le résultat du « refus » du Chef de l'Etat de faire ces réformes « *faisant ainsi du Togo, le seul pays de l'Afrique de l'Ouest qui n'a pas connu d'alternance politique depuis cinquante années* ».

Le dernier « blocage » des travaux de l'examen de la proposition de loi introduite par les partis ANC et ADDI à l'Assemblée nationale, sera naturellement au centre des discussions au cours de ce meeting. Cette proposition de loi porte sur la modification de certains articles de la Constitution. Le CAP 2015 pointe d'un doigt accusateur, les députés du parti Union pour la République (UNIR) du pouvoir, de vouloir empêcher l'aboutissement de ce projet de loi.

Pour le CAP 2015, ce nouveau « *blocage* » est « *une violation de la décision de la Cour constitutionnelle* » qui entre temps, avait rendu une décision demandant à la Commission des lois de l'Assemblée nationale de reprendre l'examen de cette proposition de loi introduite au Parlement depuis juin 2016.

La problématique de la limitation du mandat présidentiel (un

mandat de cinq ans renouvelable une seule fois) et l'instauration des élections à deux tours sont entre autres sujets qui préoccupent le CAP 2015.

Au sujet de ces réformes, il faut rappeler qu'il a été mis en place par le gouvernement, une commission de réflexion qui devra proposer un texte de réformes politique, institutionnelle et constitutionnelle qui tiendra compte des réalités togolaises.

Cependant, les membres de cette structure née de l'atelier du Haut Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN) tenu en juillet 2016, sont boudés par une partie de l'opposition dont le CAP 2015 composé de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC), de la Convention Démocratique des Peuples Africains (CDPA), du Pacte Socialiste pour le Renouveau (PSR) et de l'Union des Démocrates Socialistes du Togo (UDS-Togo).

Cris DADA